

Note de révision des résultats du REFD 2018
Observatoire Économique de la Défense
Septembre 2019

Contexte de la révision

Dans la publication des chiffres de 2018 sur les entreprises fournisseurs de la Défense (Ecodef *Statistiques* n° 123, mars 2019) des changements méthodologiques ont été introduits. Ils visent d'une part, à améliorer la qualité du Répertoire des Entreprises Fournisseurs de la Défense (REFD) et, d'autre part, à utiliser une méthode de dénombrement et de catégorisation des entreprises conforme à celle diffusée par l'Insee.

Méthologie employée

Les changements méthodologiques ont porté sur les aspects suivants :

1. Une opération dite de « *sirenage* » sur l'exhaustivité des données fournisseurs (provenant de Chorus). Le sirenage permet le cas échéant, de corriger la raison sociale, le code postal, les éléments de l'adresse des fournisseurs et la date de cessation de l'activité. Il permet aussi d'imputer un numéro siren à des unités légales qui en sont dépourvues dans Infodaf.

2. La catégorisation des entreprises du REFD. Dans la publication, a été utilisée la version 1 du référentiel Sirius 2018 (Insee), contenant la catégorie 2017 provisoire. La méthode retenue pour catégoriser les entreprises du REFD 2018 a été la suivante :

- aux unités légales (UL) d'un groupe est affectée la catégorie maximale des UL du groupe (GE > ETI > PME > MICRO) ;
- aux UL hors des groupes est affectée directement la catégorie de leur siren.

Cette catégorisation correspond à la catégorie d'entreprise de diffusion de Sirius. Elle se distingue de celle précédemment utilisée par l'OED, qui tenait compte de la notion d'entreprise profilée (EP) et qui correspondait à la catégorie statistique de Sirius.

3. La comptabilisation du nombre d'entreprises fournisseurs du REFD.

La notion d'EP est ici écartée. Toutes les UL du noyau dur d'un groupe sont comptabilisées comme une seule entreprise, les UL hors du noyau dur d'un groupe sont comptabilisées chacune comme une entreprise.

Impact des révisions apportées

Nombre d'entreprises	2015			2016			2017		
	Avant	Après	Diff.	Avant	Après	Diff.	Avant	Après	Diff.
Total, dont :	27 617	26 772	-845	28 230	27 222	-1 008	28 146	27 088	-1 058
Micro-entreprises	12 767	11 892	-875	13 256	12 470	-786	13 012	12 734	-278
PME (hors micro-entreprises)	10 542	9 968	-574	10 808	10 340	-468	10 533	10 217	-316
ETI	2 500	2 329	-171	2 528	2 338	-190	2 514	2 318	-196

Paiements (M€)	2015			2016			2017		
	Avant	Après	Diff.	Avant	Après	Diff.	Avant	Après	Diff.
Paiements totaux, dont :	17 870	17 761	-109	18 185	18 113	-72	19 017	18 958	-59
aux entreprises résidentes	14 296	14 189	-107	14 028	13 957	-71	15 625	15 565	-60
aux PME (y compris micro-entreprises) et aux ETI	4 325	4 267	-58	4 373	4 317	-56	4 721	4 694	-27
aux Micro-entreprises	310	288	-22	436	295	-141	442	328	-114
aux PME (hors micro-entreprises)	1 428	1 362	-66	1 481	1 413	-68	1 546	1 475	-71
aux ETI	2 586	2 618	32	2 455	2 609	154	2 733	2 890	157
aux Grandes Entreprises	9 927	9 837	-90	9 628	9 601	-27	10 847	10 838	-9
aux entreprises dont la catégorie n'est pas identifiée	44	85	41	27	39	12	56	32	-24
Autres	3 574	3 572	-2	4 157	4 156	-1	3 393	3 393	0

Source : REFD, Observatoire Économique de la Défense.

Conformité au Code des Bonnes pratiques de la Statistique Européenne

- **Indicateur 6.6** : Les révisions ou modifications d'envergure des méthodologies sont annoncées à l'avance. (Principe 6 – Impartialité et objectivité).
- **Indicateur 8.5** : Les révisions sont faites selon des procédures normalisées, bien établies et transparentes. (Principe 8 – Procédures statistiques adaptées)
La révision a donné lieu à une réproportionnement des données sur les années 2012 à 2017. Pour ces cinq années, la catégorie d'entreprise a été recalculée selon la nouvelle méthode.
- **Indicateur 12.3** : Les révisions sont régulièrement analysées afin d'améliorer les données collectées, les processus statistiques et les résultats. (Principe 12 – Exactitude et fiabilité).
- **Principe 15** : Accessibilité et clarté : Les statistiques européennes sont présentées sous une forme claire et compréhensible, diffusées d'une manière pratique et adaptée, disponibles et accessibles pour tous et accompagnées de métadonnées et d'explications.
La publication de l'Ecodef Statistiques n° 123, a été accompagnée d'un « Document méthodologique sur l'élaboration des statistiques 2018 ». Le bulletin Ecodef et le document méthodologique ont été mis en ligne de façon concomitante sur le site de l'OED en mars 2019.